

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT

SUISSE : Un an — Fr. 14.—
Avec „Bulletin officiel“ — Fr. 21.50
ETRANGER : Un an — Fr. 22.—
Avec „Bulletin officiel“ — Fr. 29.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste
toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISANT À MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces :
Publicitas Sion, tél. 2 12 36

Rédaction :
Martigny, téléphone 6 10 31

Annonces :
Publicitas Martigny, tél. 61031

ANNONCES — RÉCLAMES

le mm.-ligne le mm.-ligne
ou son espace 2 colonnes/81 mm.
10 ct. CANTON 22 ct.
13 ct. SUISSE 30 ct.
13 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX n° 485

RÉGIE DES ANNONCES PUBLICITAS S. A., SION ET MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE ET SUCCURSALES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES

EN PASSANT...

Un homme sans visage

C'est donc demain, à 17 heures, que la Cour pénale fédérale rendra son jugement dans un procès-fleuve :

Celui des vins.

Toute l'affaire tourne autour de la personne de M. Arnold Schenk.

Le procureur s'est prononcé pour une condamnation exemplaire alors que le défenseur a plaidé farouchement l'acquittement pur et simple.

Attendons.

Ce que le public pense en général ?

On n'osera pas frapper, dit-il, un homme influent qui faisait la pluie et le beau temps dans les hautes sphères fédérales.

Cette opinion, je ne la partage pas, mais je me borne à constater que si cette histoire de « piquette » devait se terminer par une tournée générale, il aurait mieux valu ne pas alerter les populations, par la voix d'un conseiller fédéral, car sa confiance en la justice en serait ébranlée.

Je ne connais pas, personnellement, M. Arnold Schenk et je n'éprouve aucun désir de le reconnaître.

L'homme est peut-être un doux compagnon dans l'intimité et c'est un bon point à relever à son actif qu'il a su inspirer des amitiés solides et, ce qui me paraît plus rare, désintéressées.

Mais c'est le type du grand capitaliste à l'affût des activités les plus lucratives, et à ce titre il ne me touche pas.

Quel que soit le sort qui l'attend demain, il me laissera de glace.

Dieu sait pourtant si je suis généralement sensible aux réactions d'un accusé devant ses juges !

Celui-là me laisse indifférent d'une indifférence absolue.

Ni pitié, ni mépris.

S'il n'est pas coupable — et je n'ai pas d'opinion sur ce point — alors d'autres le sont, non point sur le plan légal, mais sur le plan économique et social, qui ont permis sa scandaleuse puissance.

Voilà en clair ce que j'ai à dire au sujet de ce monsieur qui s'est aliéné la sympathie d'une classe à laquelle je voue une sorte de tendresse :

La classe des vigneron.

Entre elle et lui, j'ai choisi.

On ne peut pas être à la fois partisan de ce brasseur d'affaires et partisan de ces obscurs travailleurs de la terre.

Le sentiment ne se produit pas en argent.

M. Arnold Schenk est pour moi un homme sans visage.

Je n'en puis rien, c'est ainsi.

Son nom n'évoque à mon esprit rien de ce qui fait le bouleversement d'un regard ou la mélancolie d'un sourire.

Sa fortune me cache sa personnalité.

Surtout, ne me prêtez pas des sentiments féroces.

Je ne suis pas de ceux que la richesse éblouit, dégoûte ou torture.

Je m'en fous.

Certains de mes amis ont une situation financière brillante alors que d'autres croupissent dans la misère.

Ce sont les inégalités de la vie.

Mais, je n'admettrai jamais qu'un richard ait la possibilité de se substituer au pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire et que ce soit lui qui fasse, au fond, la loi.

Michel Jaccard met l'accent sur ce problème épineux quand il dénonce, avec raison, dans la « Nouvelle Revue » l'influence insolite que prennent les associations économiques et les organisations professionnelles.

« N'est-il pas troublant de constater, écrit-il, à quel point le pouvoir économique tend à se confondre avec le pouvoir politique, s'efforçant même partout où il le peut de se substituer à lui ? »

Il aurait pu ajouter que, dans certains cas,

le pouvoir économique apparaît, dans notre pays démocratique, sous les aspects d'une dictature et que cela n'est plus supportable.

Nous avons deux gouvernements dans le secteur des vins :

Le Conseil fédéral et M. Arnold Schenk.

Où, je sais, ce mot, comme tous les mots, renferme une part de roserie et, par conséquent, d'injustice.

Cependant, entre nous, ne trouvez-vous pas qu'il dénonce, en le grossissant, un abus réel ?

M. Arnold Schenk avait une influence aussi grande, au moins qu'un conseiller fédéral, et, comme il est intelligent, hardi, travailleur, il en usait largement.

C'était pour notre bien à tous ?

Je ne tiens pas à le savoir.

Il me suffit de constater que c'était aussi pour ses biens, à lui, et je prétends qu'en faisant ses affaires sans cesser de s'occuper des nôtres, il nous plaçait tous — autorités, groupements économiques, peuple — dans une situation fautive.

Je serais fort étonné, car je m'efforce à l'objectivité, qu'il en fût seul responsable.

Quel que soit le jugement du tribunal sur M. Arnold Schenk, je n'en éprouverai ni satisfaction ni rancœur.

Ce monsieur ne m'intéresse pas.

Ce que je voudrais voir surtout, c'est la condamnation d'un système qui a permis à un citoyen de devenir un potentat dans un pays qui n'en veut pas.

A. M.

Réforme de structure

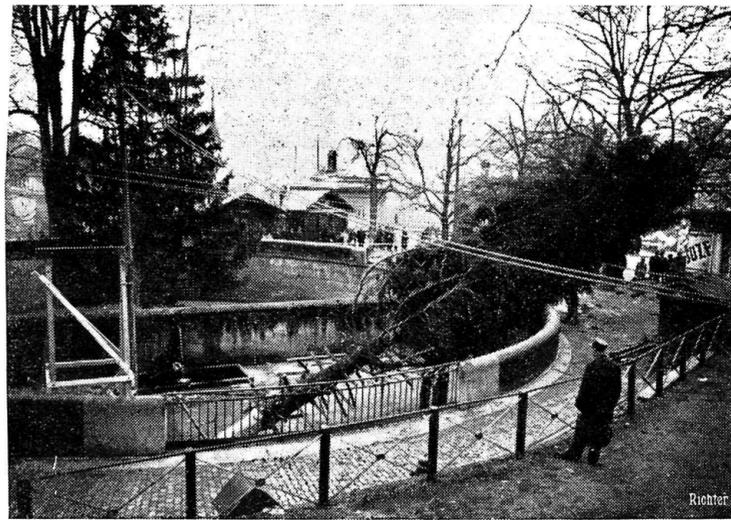
M. le conseiller national radical Michel Jaccard a posé récemment au Conseil fédéral la question de savoir si, au moment où il aborde l'étude du régime définitif des finances fédérales, il ne juge pas opportun d'examiner la possibilité d'une réforme de structure de l'administration centrale, de manière que soient comprimées au maximum les dépenses de l'Etat. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a notamment précisé que des travaux préparatoires sont en cours en vue de coordonner la rationalisation administrative. Mais il a jugé pertinent d'ajouter que pour obtenir de l'administration qu'elle puisse comprimer encore plus fortement ses dépenses, elle doit être déchargée de certaines tâches. Un tel avis, émanant de notre Directoire fédéral, ne manquera pas d'avoir un heureux écho dans le pays et tout particulièrement en Suisse romande, où les défenseurs les plus ardents du fédéralisme ne cessent d'affirmer que les dépenses de la Confédération pourraient être réduites sans trop de difficultés le jour où l'on procéderait non pas seulement à une rationalisation administrative, mais à une véritable réforme de structure propre à mieux définir et à délimiter beaucoup plus strictement les attributions respectives de la Confédération et des cantons.

A ce sujet, les débats qui se sont déroulés au Conseil national concernant le projet de budget de la Confédération pour l'exercice 1953 ont été des plus instructifs. Les efforts déployés par M. le conseiller national radical Perréard en vue d'une compression substantielle des dépenses publiques n'ont pas trouvé, dans les partis « bourgeois », l'appui souhaité par l'opinion publique, et il est fort regrettable que dans nombre de cas des préoccupations d'ordre démagogique ou de popularité personnelle aient prédominé sur le souci d'assurer aux finances de la Confédération l'équilibre qui seul peut garantir à notre économie nationale et à notre franc la stabilité désirable.

Et le chef d'appartenance socialiste du Département fédéral des finances a eu beau jeu de rétorquer à tous ceux qui plaidaient en faveur d'une réduction du personnel fédéral qu'une telle réforme était positivement impossible, tant que le Parlement s'emploierait à confier à la Confédération des tâches sans cesse nouvelles.

Incontestablement, plusieurs de ces tâches pourraient être accomplies, soit par les cantons, soit par l'économie privée, sans qu'il en résulte le moindre

BERNE. — Les sapins, plantés dans la célèbre fosse aux ours et que ses habitants escaladent si volontiers, doivent être changés tous les cinq à huit ans. Ces arbres, hauts de 18 m. et pesant plus de 7 tonnes chacun, ont été offerts cette année par la commune de Tramelan.



Deux justices, deux régimes

La justice des démocraties populaires fonctionne à plein rendement. Les procès spectaculaires se déroulent selon la même mise en scène. Les accusés plaident coupables et réclament les plus rigoureux châtiements. Une épouse de l'un d'entre eux n'a-t-elle pas écrit au tribunal afin que la loi soit implacablement envers son mari ? Horreur, on aura tout vu...

Ces hommes que pendent les bourreaux tenaient hier les leviers gouvernementaux. Ils étaient puissants et envoyaient leurs adversaires politiques au gibet. Ils payent simplement leurs crimes, et les exécutions de Prague n'attireraient pas autrement l'attention du monde si elles n'annonçaient pas un durcissement du régime, une soumission absolue aux ordres de Moscou. Le politbureau commande et les peuples de derrière le rideau de fer obéissent au doigt et à l'œil.

Qu'en sera-t-il lorsque se posera un jour le problème de la paix ou de la guerre ? Les gouvernements de millions d'humains n'auront aucune voix. Ils ne diront rien, ils exécuteront. Terrible perspective...

Dans notre pays, ces temps, se déroulent aussi de grands procès. Les juges sont des magistrats intègres et les accusés ont toute latitude pour se défendre. Elle a d'ailleurs grande influence. Ainsi dans l'action intentée pour coupage délictueux des vins, on n'hésite pas à trouver étrange les imprécisions des dispositions fédérales qui renvoient devant la justice une dizaine d'accusés. Ne constatons-nous pas que les ordonnances, circulaires de l'administration se prêtent à diverses interprétations. Cet argument a été amplement évoqué par la défense et la bureaucratie n'est pas épargnée. Quelle différence entre les deux procès ?

Dans l'un, l'Etat impose sa loi. Quiconque n'est pas entièrement à la solde du parti et de l'Etat est coupable de trahison et mérite la mort. Dans l'autre, sereinement, en toute conscience, les juges apprécient. La personnalité de l'accusé est respectée. Le verdict est solidement étayé et la cour ne condamne que si

dommage pour les intérêts qui entrent en ligne de compte. Et il est bien clair, d'autre part, que si l'Etat central doit assumer de nouvelles fonctions, il ne peut remplir les missions qui lui incombent sans élire de nouveaux fonctionnaires aux frais des contribuables. On se trouve ainsi en face d'une évidente contradiction, celle qui consiste à augmenter les charges pour le personnel fédéral et à refuser en même temps à la Confédération les ressources dont elle aurait besoin pour accomplir ses missions sans déséquilibrer ses budgets et ses comptes annuels. On trouve que la Confédération dépense trop. Le premier devoir du Parlement est donc de la « décharger de certaines tâches ». En agissant dans un sens diamétralement opposé, on fait inconsciemment le jeu des amateurs de prélèvement des fortunes et d'aggravation des charges fiscales directes. On serait bien avisé, pour prévenir un tel résultat, de prêter une attention beaucoup plus vive aux sages avertissements de parlementaires tels que MM. Michel Jaccard et François Perréard. La tâche du pouvoir central se trouverait singulièrement facilitée !

la preuve est faite. Ainsi l'exige notre code pénal ; ainsi évite-t-on des erreurs judiciaires et un appareil partiel de répression.

Quelle différence entre les procès des démocraties populaires et ceux des pays libres ! C'est toute la différence entre un régime d'oppression, de surveillance, de délation et le système gouvernemental qui veut l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous. Mais il y a plus. Les procès de Prague ne constituent-ils pas l'image affreuse de l'asservissement de la destruction de l'âme. La conscience n'existe plus. Elle ne compte plus, l'homme n'est plus qu'un simple objet entre des mains habiles.

Quelles perspectives pour l'humanité ! Et pourtant l'esprit demeure. Espérons-le, espérons que derrière cette parodie, derrière cette négation de l'être, il y ait tout de même des hommes qui pensent et qui vivent, des hommes dont l'âme résiste encore.

Le travail des mécaniciens des C.F.F.

Le dernier numéro du « Bulletin des C.F.F. » contient d'intéressants renseignements sur le personnel des locomotives. Pour le service de tractions, les C.F.F. ont eu en 1951 les véhicules suivants : 610 locomotives électriques, 278 à vapeur et 3 thermiques ; 35 automotrices à voyageurs (dont 33 automotrices électriques et 2 thermiques) ; 41 fourgons automoteurs électriques et 1 thermique ; 117 tracteurs électriques et 66 tracteurs thermiques pour le service des manœuvres. Ce qui fait en tout 1.151 véhicules-moteurs. Dans ce nombre ne sont pas compris 133 tracteurs (surtout des tracteurs thermiques) pour la division des travaux et pour les besoins internes du service de la traction.

2.285 mécaniciens (1.696 dans le service de ligne et 589 dans le service des manœuvres) ont conduit les 1.151 véhicules-moteurs mentionnés plus haut. Dans le service de ligne, il y a eu 1.240 mécaniciens pour les locomotives électriques conduites par un agent, 348 pour celles à deux agents et 108 pour la traction à vapeur. Le service électrique des manœuvres a occupé 304 mécaniciens conduisant seuls et 54 pour la conduite à deux agents ; 231 desservent des véhicules à vapeur.

Alors qu'au total les véhicules-moteurs ont parcouru en moyenne 6.640.000 kilomètres par mois, la moyenne mensuelle du parcours accompli par un mécanicien a été de 2.905 km. (le service des manœuvres est compté ici pour 6 km. à l'heure). Les heures de travail des mécaniciens furent consacrées pour 74 % au service de ligne et pour 26 % au service des manœuvres. Le service de ligne à vapeur n'a plus absorbé que 5 % du total des heures de travail (les manœuvres comprises), tandis que le service de ligne électrique fait 70 % de ce total (54 % pour les véhicules à un agent et 16 % pour les véhicules à deux agents). On voit par là quelles économies de personnel l'exploitation électrique a permis de réaliser. Mais on voit aussi combien se sont accrues les responsabilités et les exigences auxquelles doivent satisfaire les mécaniciens dans le service à un agent.

PAPIERS EN GROS

PAPICO S. A., SION

PAPETERIE EN GROS

TÉLÉPHONE 027 2 27 16



ENVELOPPES
en tous genres

A Fully Retentissant échec du président Carron

Ballotage général ?

Dimanche 7 décembre 1952, comme le **Nouvelliste** l'avait souligné, le parti conservateur de Fully ou plutôt le parti d'Henri Carron, mobilisa 506 listes contre 365 au parti radical-démocratique et connut ainsi une « brillante victoire ».

Le président Carron recueillit 408 suffrages seulement. Tous les colistiers du président Carron furent l'objet d'un biffage organisé et systématique que l'on peut qualifier de « massacre des innocents ». Deux d'entre eux furent pratiquement exclus du parti conservateur, ne recueillant pas la majorité absolue.

Le président Carron, « actionnaire de l'usine Caran d'Ache », consolida ainsi sa position chancelante et s'en tira sans trop de dommages de ce sauve-qui-peut général.

Craignant à juste titre un retour de manivelle, le président Carron, comme nous l'avons déjà annoncé, viola gravement la loi électorale en se moquant de la décision du bureau électoral et de l'assemblée primaire en modifiant **personnellement** la date des élections présidentielles, qu'il reporta, sans autre, du lundi 8 décembre à 13 h. au dimanche 14 à 10 h.

L'avis de modification non signé et ne portant pas le sceau communal, fut affiché par ses amis dans la nuit du 7 au 8 décembre, après qu'il eût reçu force conseils de démission de la part de ses intimes, de ses partisans et même d'une autorité supérieure.

La démission, effective, paraît-il, le mardi 9 décembre, fut ensuite retirée, et le président Carron mit à profit la semaine du 8 au 14 décembre pour recoller la « porcelaine » qu'il avait brisée.

Séances secrètes, conciliabules, démarches, promesses, pressions, etc., etc., tout l'arsenal démagogique d'une dictature en péril fut mobilisé.

Entre temps, le parti radical déposa une longue plainte motivée au Conseil d'Etat contre le **nouvel abus de pouvoir** du président Carron.

Cette plainte demandait l'application de l'art. 53, al. 9, de la Constitution dans le sens d'une destitution comme président du bureau électoral.

Il faut se rappeler que les élections du 7 décembre 1952 à Fully ont été entachées de graves irrégularités qui entraîneraient à coup sûr une **nouvelle annulation** des élections.

Le Conseil d'Etat ne donna aucune suite sérieuse à la plainte du parti radical. Assuré d'une impunité scandaleuse et régnant dans l'illégalité la plus grave, le président Carron organisa avec les mêmes méthodes policières en usage depuis 40 ans et partit à la lutte, sûr d'une victoire personnelle de plus de 100 voix sur son rival M. Fernand Carron qu'il voulait écraser une fois pour toutes.

Ce dernier mena une campagne politique digne et exemplaire qui força le respect des conservateurs et galvanisa tous les radicaux de Fully dont les buts immédiats, sur le plan local, sont : l'entente communale pour une saine administration et la défense paysanne.

Brillamment élu conseiller le 7 décembre par 407 voix contre 408 à M. Henri Carron, notre ami M. Fernand Carron accepta la lutte pour la présidence de la commune le 14 déc. 1952 et obtint un retentissant succès tant pour lui que pour le parti radical de Fully.

Les résultats proclamés par le président Carron sont contestés et n'ont pas été signés par les scrutateurs et les mandataires du parti radical.

Voici ces résultats :

Votants, 860 (contesté : 861). Bulletins nuls, selon Henri Carron : 10 (contesté) ; enveloppes vides : 3. Bulletins valables (contesté) : 847. Majorité absolue : 425 (contesté : 427).

Henri Carron, 426. Carron Fernand, 422 (contesté : 424).

Selon l'appréciation de juristes et d'autorités compétentes, la majorité absolue du 14 décembre 1952 serait au moins de 427 et M. Henri Carron ne serait ainsi pas élu. Il y aurait ballotage général.

Le Conseil d'Etat sera-t-il toujours aussi faible devant une **soi-disant autorité visiblement installée à demeure dans l'illégalité ?**

Les radicaux et les paysans conservateurs de Fully ont fêté dignement le succès de la journée du 14 décembre 1952.

Le président Carron tenta une mobilisation de la fanfare dont un groupe de fanatiques d'une quinzaine se ridiculisa pendant une heure au plus sous les quolibets de toute la population.

Belle journée donc pour la démocratie de Fully dont les radicaux sont un vibrant et puissant exemple de tolérance et de fraternité.

Les radicaux l'ont manifesté et prouvé en assurant de brillantes élections au juge Maurice Bender, 550 ; au vice-juge Malbois Aristide, 657 voix, et au nouveau vice-président Henri Roduit, élu par acclamations.

La famille fuillera marche à grands pas vers l'entente communale pour le bien commun.

Assez de haine et de discorde entretenue par des gens qui devraient donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et que l'Etat, sans autorité, couvre impunément.

Le parti radical de Fully est fier des élections des 7 et 14 décembre qui consacrent la défaite du président Carron et la magnifique victoire de notre président de parti M. Fernand Carron. **B.**

A la demande du parti radical, deux gendarmes impartiaux ont fonctionné consciencieusement en lieu et place de la police communale locale par trop tendancieuse.

C'est le seul point à l'actif du Conseil d'Etat qui pour le surplus n'a pas fait son devoir.

Les ombres d'un scrutin

L'accès de fièvre électorale est tombé. Hors d'un climat de passion faite d'exagérations et de violences provoquant par endroits des coups tordus, le calme et l'objectivité reprennent leur droit. Heureusement !

Il est connu qu'après chaque grande bataille électorale la presse politique prolonge la dispute, chaque parti prétendant que la victoire est dans ses voiles. Par la plume de son rédacteur, le « Confédéré » a montré que les radicaux ont tout lieu d'être satisfaits du résultat général du scrutin.

On conviendra que la contradiction n'est pas possible quand il s'agit de certains échecs individuels et de leurs conséquences défavorables pour les intérêts de la collectivité locale.

Pour notre part, nous voulons en retenir trois. Il ne viendra à l'idée d'aucune personne impartiale de nier le tort considérable porté à la commune de Saxon par la non élection de M. Oscar Mermoud à la présidence. L'éloge mérité qui lui revient est celui-ci :

Oscar Mermoud appartient à la lignée des excellents présidents de commune.

Qui osera contester que le double échec de M. le préfet Maurice de Torrenté comme conseiller et président ne soit un grand dommage pour la ville de Sion ?

En tant que citoyen et contribuable de Martigny-Ville, nous tenons pour notre devoir de consacrer ces quelques lignes au vice-président Adrien Morand, au risque de mettre sa modestie à l'épreuve.

Nous ne pouvons oublier l'immense popularité de bon aloi qui l'avait porté à l'Hôtel de

ville, il y a huit ans. D'emblée, il fut élu vice-président et avec enthousiasme. Ce vibrant témoignage d'estime et de sympathie, il faut bien le dire, s'il allait au nouvel élu, était aussi un hommage de reconnaissance à son père, le président Georges Morand dont le souvenir est impérissable dans la cité d'Octodure.

Pendant huit ans, Adrien Morand a accompli avec compétence et dévouement les fonctions de chef du dicastère des travaux publics. Mission difficile et délicate en est dans une ville en constant développement et en incessant progrès.

Eloigné par sa générosité native de toutes les petites mesures, incapable du moindre acte de partialité, il professait le respect jaloux des emplois qui lui étaient confiés. Il n'admettait pas qu'ils fussent remplis avec indifférence ou laisser-aller.

Les bienfaits qu'il répandit au titre de président de la Commission scolaire et la sollicitude qu'il ne cessa de témoigner à la colonie de vacances à Champex resteront gravés dans les cœurs des parents et des enfants.

C'est assez dire que ce magistrat, bon et compatissant, continue à jouir de la sympathie et de la considération de la population.

D'où le paradoxe de l'issue du scrutin du 7 décembre : le vice-président Adrien Morand s'en va entouré de regrets unanimes. Et pourtant l'on ne peut dire clairement la cause de son échec. Lui, l'homme sincère, franc et loyal, semble avoir été la victime de ses qualités.

C. CRITTIN.

Lettre ouverte à M. Oscar Mermoud, président de Saxon

Monsieur le Président,

Les femmes radicales de Saxon ne veulent pas vous laisser quitter votre poste sans vous dire toute leur reconnaissance et tout leur attachement. Pour tout ce que vous avez fait, pour la conscience avec laquelle vous avez géré les affaires publiques, pour la fierté que nous avons de vous savoir notre chef de commune, pour tout cela nous vous disons merci.

Merci pour la bonté avec laquelle vous vous êtes occupé, sans distinction ni de classes ni de parti, des malades des hôpitaux, des pensionnaires de Malévoz, des patients de l'Asile des aveugles et du Sana valaisan, des vieillards, des nécessiteux.

Merci pour tout le bien que vous avez fait. Merci pour tout le dévouement dont vous avez fait preuve pour que notre commune vive et prospère dans la paix.

Le sort ne vous pas été favorable, qu'importe ! Votre présidence a été féconde et votre sens de la justice reste marqué dans le cœur de tous les Saxonais.

Nous savions toutes que vous aviez cédé aux sollicitations de vos amis pour gérer pendant quatre ans encore nos affaires communales. Le libre jeu de ce que nos hommes appellent la démocratie vous a écarté de la place que vous étiez appelé à occuper.

Mais les femmes radicales de Saxon, jeunes et vieilles, vous rediront toujours qu'elles admirent vos magnifiques qualités d'intelligence et de cœur, qu'elles savent apprécier votre bonté et qu'elles n'oublieront pas vos bienfaits.

Merci, M. Mermoud, vous qui resterez toujours, pour nous, Monsieur le Président.

Des radicales de Saxon.

Association valaisanne en faveur des infirmes et des anormaux

L'assemblée annuelle de l'Association valaisanne en faveur des infirmes et des anormaux aura lieu à la Maison de santé de Malévoz, le mercredi 17 décembre, à 16 heures.

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport annuel et des comptes ;
2. Renouvellement du comité ;
3. Divers. Le Comité.

Marché de bétail de boucherie

Un marché de bétail de boucherie aura lieu à Sion, mercredi 17 décembre 1952, à 14 heures.

Nombre de bêtes : 20.

Office vétérinaire cantonal.

Un cadeau, un parfum GUY Paris

Pour vos cadeaux...



Pour une confection soignée, à un prix modéré :
JEAN LEEMANN, fleuriste diplômé
SION Av. de la Gare MARTIGNY Place centrale
Téléphone 2 11 85 Téléphone 6 13 17

SION

L'élection du Conseil général

La « Liste séduisante » portant les noms de 34 conservateurs, 15 radicaux et 11 socialistes, a été déposée à la suite d'une entente entre les trois partis. Tous les candidats ont été élus au premier tour. En effet, une disposition de la loi dit que si une seule liste est déposée au système proportionnel, les candidats doivent obtenir la majorité absolue pour être proclamés élus. Ceci a été le cas pour chacun des futurs 60 membres du Conseil général dont les séances sont publiques et auront lieu vraisemblablement, à la salle du Grand Conseil.

Société d'agriculture

La traditionnelle distribution des prix aura lieu à la salle du Casino à Sion, le dimanche 21 décembre 1952, à 14 heures précises.

Que tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture ne manquent pas d'assister à cette manifestation.

MARTIGNY

A l'Hôtel de ville : exposition A. Theurillat

Le peintre A. Theurillat, de Monthey, mais originaire du Jura Bernois, expose du 9 au 21 décembre une quarantaine d'œuvres dans la salle de l'hôtel de ville à Martigny-Ville.

Il y a notamment des paysages de Martigny-Ville et Martigny-Bourg qui intéresseront certainement les personnes de la région de Martigny, ainsi que des scènes rustiques comme les « vendanges à Plan-Cerisier », où le peintre Theurillat a mis beaucoup de couleur et de pittoresque.

Il y a également des natures mortes et des portraits dont certains sont d'une saisissante vérité.

Les expositions se succèdent à un rythme régulier dans la grande salle de l'hôtel de ville qui se prête admirablement à cet effet. Nous avons eu dernièrement les expositions Olsommer, Gherri-Morro.

Les visiteurs qui se dérangeront pourront constater aussi le talent du jeune peintre A. Theurillat dans la multiplicité de ses créations les plus diverses.

v. d.

Organisation de jeunesse du C.M.S.

Assemblée générale mercredi 17 courant, à 20 h., au Relais des Dranses. Les jeunes gens qui désirent faire partie de l'O.J. peuvent se présenter à l'assemblée. Dès 21 heures, projection de clichés.

Le bien qu'on croit caché sort de la nuit obscure, Et le Ciel tôt ou tard le paye avec usure.

Ducis.

Une supériorité technique officiellement reconnue...



Le nouveau chronomètre automatique OMEGA « Constellation » est réglé par les maîtres horlogers qui ont fait triompher cette marque aux observatoires de Genève, Neuchâtel et de Kew-Teddington.

Avant d'être mis en vente, chaque « Constellation » doit encore donner la preuve de sa perfection technique. Elle est apportée par les épreuves officielles : surpassant les normes de réglage prescrites pour l'obtention du titre de chronomètre, chaque « Constellation » se voit décerner la mention spéciale « résultats particulièrement bons ».

Il doit cette reconnaissance officielle de supériorité aux proportions idéalement équilibrées de chacun de ses organes et à l'élite professionnelle chargée de sa production.

Le chronomètre automatique « Constellation » complète la gamme des prestigieux modèles Omega. L'observatoire gravé dans le fond du boîtier (illustré ci-dessus) est la marque distinctive du chronomètre « Constellation ». Il évoque sa valeur technique et sa précision.



Réf. 7015, or 18 ct, antimagnétique, parechocs, cadran riche et écrin de luxe en cuir. Fr. 950.-

Ω

†

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du deuil qui vient de les frapper,

Madame Auguste MORET et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part et leur expriment leur plus vive gratitude.

Martigny-Ville, décembre 1952.

MONTHHEY

QU'EN EST-IL DE CE FAMEUX RECOURS ?

Le « Nouvelliste Valaisan » semble faire grand état d'un recours probable déposé par le parti conservateur de Monthey contre les élections communales. Ce journal va même plus loin et parle d'irrégularités dans le déroulement des opérations de vote. L'auteur de ces lignes pêche-t-il par ignorance ou mauvaise foi ? Il est de notre devoir d'aller au fond des choses pour dissiper une équivoque déplaisante et quasi malhonnête qui pourrait laisser s'accréditer l'opinion que tout ne fut pas régulier, alors que de l'aveu des représentants autorisés des trois partis radical, conservateur et socialiste, aucune faute n'est à signaler et que jamais les élections communales n'eurent lieu dans un tel climat de modération et de dignité.

A l'heure où paraîtront ces lignes nous saurons si le recours aura été déposé ou non. Mais nous ne croyons pas que les membres intelligents et objectifs du comité du parti conservateur montheyans auront cédé à la mauvaise humeur et aux manœuvres de leur collègue — toujours le même — d'esprit unilatéral.

Jusqu'à ce jour, les élections se déroulaient dans une grande salle du Château de Monthey. Trois isolements servaient aux opérations de vote. En poussant une porte, l'électeur y pénétrait et, son bulletin mis sous enveloppe, ressortait par une autre porte dont le mouvement entrainait la porte d'entrée pour permettre à un nouvel électeur d'accomplir son devoir de citoyen.

Pour tenir compte de nombreuses suggestions d'électeurs de tous partis, le Conseil communal avait décidé à l'unanimité d'utiliser à l'avenir comme local de vote la salle de gymnastique, plus facilement accessible et plus spacieuse aussi. On avait même envisagé l'introduction de la carte civique, et c'est ainsi qu'une commission communale s'était rendue à Lausanne il y a quelque temps déjà pour étudier le fonctionnement de cette organisation. Cette solution fut abandonnée momentanément, mais les isolements en usage dans la capitale vaudoise ayant été jugés d'une construction très pratique, on décida d'en construire de semblables en nombre suffisant pour éviter toute cohue. Cette fois-ci, les votants disposèrent de six stalles ayant chacune un pupitre sur lequel se trouvaient crayons et bulletins des trois partis en lice. L'entrée de ces stalles était fermée par un rideau descendant à mi-corps.

Alors que tous les citoyens sans distinction de parti se félicitaient de cette nouveauté, un télégramme signé « parti conservateur » parvenait au Département de l'Intérieur et faisait toutes réserves sur la validité des élections. Le « Nouvelliste » se saisit de l'affaire, probablement par la grâce d'un correspondant montheyan, et lâcha même ce mot malheureux « d'irrégularités ». Qu'en est-il et sur quoi les recourants éventuels se fonderaient-ils ?

La loi électorale prévoit un couloir d'isolement faisant obligation à l'électeur de l'emprunter pour voter. Nous ne chicanerons personne sur la manière dont peuvent se dérouler les élections en d'autres parties du canton. Nous en resterons à Monthey. Si tel est l'esprit de cette loi, nous pouvons convenir que les stalles, tout en garantissant le secret absolu du vote, ne correspondent pas absolument à cet article de la loi, en ce sens qu'il n'y a pas une obligation totale pour le citoyen de les utiliser. On sait combien nombreux sont ceux qui préparent leur bulletin de vote à la maison, et des électeurs ont fort bien pu glisser le leur dans l'enveloppe sans passer dans l'isolement. Mais si c'est le cas, la situation était la même pour les adhérents des trois

Ce soir lundi et mardi AU CORSO Le régiment des bagarreurs ! avec JAMES CAGNEY, PAT O'BRIEN

partis. Et à notre connaissance, aucune irrégularité n'a été constatée par les membres même du bureau de vote. Du reste, nous aurions été les premiers à protester et à être d'accord avec le dépôt d'un recours, si des machinations électorales avaient été prouvées.

Il ressort donc qu'en ayant voulu bien faire, et en se basant surtout sur l'organisation de la capitale vaudoise, à laquelle nous n'avons certes rien à reprocher, notre propre organisation a trouvé sujet à critique. Aussi des dispositions seront-elles prises immédiatement pour corriger ce que ces stalles ont pu avoir de non conformes à la loi et obliger l'électeur à y pénétrer.

Le Conseil communal de Monthey s'est toujours préoccupé de cette question des votations, afin qu'elles se déroulent dans la dignité et l'esprit démocratique le plus parfait. La leçon qu'on voudrait peut-être lui donner est déplacée. Et l'on peut ajouter sans crainte qu'il n'y aurait pas bénéfice pour le parti conservateur de demander une réédition de ces élections, car l'indignation ainsi causée risquerait fort encore de modifier à son désavantage une expérience peu concluante.

Ch. BOISSARD.

FACHEUX OUBLI

Tout au plaisir de leurs deux sièges retrouvés, les socialistes montheyans ont oublié de déposer dans les délais légaux la liste qu'ils avaient établie pour le Conseil général. Cette omission est fort regrettable, car il eût été souhaitable que ce parti ait pu présenter ses candidats. Ne siègeront donc que des conseillers généraux radicaux et conservateurs pour la législation à venir.

L'élection du Conseil général

Les électeurs montheyans se sont rendus aux urnes samedi et dimanche pour élire le Conseil général qui compte 60 membres. On se trouvait en présence de deux listes seulement (radicale et conservatrice), le parti socialiste n'ayant pas déposé la sienne dans les délais légaux.

Sont élus 41 radicaux (40) et 19 conservateurs (20).

LES SPECTACLES

Cinéma Rex, Saxon

Jeudi 18 et vendredi 19 : « La chevauchée fantastique ». (Voir communiqué sous cinéma Etoile.)

Dès samedi 20 : un chef-d'œuvre du plus grand comique de tous les temps : Charlie Chaplin qui vous fera rire et pleurer dans « Les lumières de la ville ».

Enfants admis les dimanche 21 et jeudi 25 à 14 h. 30. Entrée : Fr. 1.—

« Le Baron Tzigane »

Nous rapelons que la jolie opérette « Le Baron Tzigane » de Johann Strauss sera donnée au Théâtre de Sion, mardi 16 décembre à 20 h. 30, par la troupe de Winterthur.

Après le grand succès remporté dans les principales villes de Suisse, qu'il nous suffise de recommander à la population de Sion de ne pas manquer ce spectacle. Retenez vos places au magasin Tronchet. Tél. 2 15 50. Prix des places : Fr. 2.75, 3.30, 4.40, 5.50.

Cinéma Etoile, Martigny

Lundi 15, mardi 16 et dimanche 21, à 17 heures : Un film d'action et d'aventures qui a toute l'humanité et toute l'intensité d'une admirable tragédie vécue dans le paysage infini du Far-West américain... « La chevauchée fantastique ».

Le film que tout le monde attend

Un film unique dans les annales cinématographiques. Un film pas comme les autres ! Même si vous n'avez jamais été au cinéma, c'est l'occasion d'y aller et d'applaudir Fernandel dans son triomphe : « Le Petit Monde de Don Camillo ». Dès mercredi 17 déc., au CORSO. Louez d'avance : 6 16 22, dès 19 h.

« Le régiment des bagarreurs ! »

Mauvaises et fortes têtes ! bagarres ! Au Corso, ce film amusant et mouvementé. Deux soirs.

La pensée du jour...

On ôte du mérite au bienfait qu'on retarde. Retrou.



Monsieur Louis GAY et son fils Joseph, à Lausanne ; Madame et Monsieur Roger BOHREN-GAY et leurs enfants, à Lausanne ; Madame et Monsieur Henri SCHOCH-GAY et leur enfant, à Berne ; Monsieur Jean GAY et famille, à La Tour-de-Peilz ; Madame et Monsieur Fidèle SCHMID-GAY et famille, à Versoix ; Madame et Monsieur Emile BRIGUET-GAY et famille (U.S.A.) ; Monsieur Emile GAY, en Argentine ; Les familles de feu Camille GAY, à Ardon, Sion, Magnot et Lausanne, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Joseph GAY

ancien piqueur à l'Etat

leur cher père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et ami, pieusement décédé à la clinique de Sion le 14 décembre 1952, à l'âge de 85 ans.

L'ensevelissement aura lieu à 10 heures à Ardon le 16 décembre 1952.

Départ du convoi funèbre à Magnot-Vétroz.

R. I. P.

A VENDRE

VOITURE A CHEVAL

à l'état de neuf. — S'adresser sous chiffres :

P. 14101 S., Publicitas, Sion.

Grande baisse sur la viande de veau

Rôti cuisse et rognon, F. 5.50 le kg. ; sans os, Fr. 7.20. Côtelettes, Fr. 4.80 le kg. Ragoût, Fr. 3.60 le kg. Tête blanche av. langue et cervelles, Fr. 2.— le kg. Frisure de veau avec cœur, Fr. 3.— pièce. Langues et cervelles, Fr. 6.— le kg. Rôti bœuf sans os, Fr. 6.50 à 7.— le kg. ; bouilli, Fr. 4.20 à 4.50 le kg. Rôti porc, Fr. 6.80 le kg. ; lard maison, de Fr. 6.80 à 7.50 le kg. ; jambons salés, fumés, de 6 à 9 kg., Fr. 7.— le kg. ; au détail, Fr. 7.50 le kg. Saucissons non fumés, secs, Fr. 8.50 le kg. Saucisses de ménage, 3.20 le kg. Rabais sur quantités. Boucherie BRUCHEZ - CARRON Bagnes (Vs). Tél. (026) 6 61 27.

Un film pas comme les autres !
LE PETIT MONDE DE DON CAMILLO
avec
FERNANDEL

HORAIRE DES SÉANCES

Mercredi 17, 1re de gala
Jeudi 18
Vendredi 19
Samedi 20
Dimanche 14 h. 30, 17 h., 20 h. 30
Lundi 22 déc.

CORSO

► La location est ouverte au Corso tous les soirs dès 19 h. No 6 16 22

Cinéma

Lundi 15, mardi 16 et dimanche 21 à 17 h.
Le film prodigieux de John FORD
LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE
avec John Wayne, Claire Trevor, Thomas Mitchell
Dès MERCREDI 17 : Un pur chef-d'œuvre
UNE PLACE AU SOLEIL

JEUDI 18, VENDREDI 19 :
LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE
SAMEDI 20, DIMANCHE 21 (14.30 et 20.30) et JEUDI 25 (Noël) à 14 h. 30
Le plus grand comique de tous les temps
Charlie CHAPLIN dans
LES LUMIÈRES de la VILLE

Chez Marius RODUIT, meubles

Riddes - Tél. 473 56

vous trouverez des mobiliers complets à des prix intéressants et toute la gamme des meubles séparés :

Armoire à 1 porte sapin, armoire à 2 portes sapin et bois dur, armoire 3 portes hêtre, noyer, etc... Coiffeuse hêtre ou noyer avec glace droite, écusson ou spéciale. Tables de nuit, diverses formes. Bois de lit hêtre, noyer, toutes largeurs 90, 95, 110, 120, 130, 140 cm. Chiffonnier sapin et bois dur. Commodes sapin et bois dur.

Tous ces meubles peuvent s'obtenir séparément.

Divans turc ordinaire, divan métallique avec coin mobile et planchette au pied. Divan-couche avec ou sans coffre à literie avec côté mobile, divant porte-feuille, fauteuils.

Literie complète toutes grandeurs avec les fameux matelas à ressorts « Elite » ou « Schlaraffia ».

Tous les meubles de salle à manger, tous les meubles pour la cuisine.

Pour les cadeaux de fin d'année, quantité de petits meubles, poufs, tableaux, duvets, coussins, traversins, couvertures de laine, tapis, descentes de lit, etc...

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons le plaisir d'offrir à notre fidèle clientèle :

600.- FRANCS de primes
1er Prix un bon d'achat de Fr. 250.-

2me Prix un bon de Fr. 100.- 3me Prix un bon de Fr. 50.-
5 bons à Fr. 20.- 20 bons à Fr. 5.-

Conditions : Visitez nos magasins, sans obligation d'achat, vous recevrez une fiche numérotée donnant participation au tirage de nos primes, le 27 décembre 1952.

CONFECTION CHEMISERIE pour MESSIEURS JUNIORS GARÇONS

Canadiennes — Blousons velours et à carreaux — Airdress Pullovers — Gilets — Training — Sestrières — Cravates Manteaux gabardine — Manteaux popeline imperm. — Bas de sport — Ceintures — Bretelles — Mouchoirs — Fuseaux Veste de ski — Casquettes, etc...

AUX GALERIES SÉDUNOISES SION

A. RODUIT & Cie
Avenue de la Gare

N.B. — Nos magasins sont ouverts le dimanche 21 décembre, de 13 h. 30 à 18 heures.

Cadeaux utiles

Service de table

Belle porcelaine Langenthal ivoire, riche décor fleuri. Bord festonné avec filet or. 45 pièces pour 6 personnes **Fr. 155.-**

Service à thé

Belle porcelaine Langenthal ivoire, riche décor fleuri. Bord festonné avec filet or. 15 pièces pour 6 personnes **Fr. 37.50**

Beau service à crème

en cristal moulé. La grande coupe et 6 petites **Fr. 16.90**

Grande coupe à fruits

Métal Sigal. Diamètre 25 cm. **Fr. 7.90**

Couteaux acier inoxydable

poli, plastic crème, présentation fantaisie en boîte écrin, 6 couteaux de table **Fr. 12.90**

Grand plateau à desservir

métal nickelé, dessus plaque verre, décors au choix, grandeur 45 x 30 cm. **Fr. 10.90**



CRISTAL

EN DECEMBRE, NOS MAGASINS SERONT OUVERTS de 8 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 15 à 18 h. 30
DIMANCHE 21, de 14 à 18 heures

Grands Magasins
ONSET SION

Téléphone 2 11 80



LA PERFECTION TECHNIQUE
DES AMÉRICAINS

et LE FINI IRRÉPROCHABLE
DES BRITANNIQUES

s'allient harmonieusement
dans ces voitures de grande classe.



L'expérience de Ford en construction automobile de série est la plus importante et la plus ancienne au monde. Cette expérience est le gage de la mise au point parfaite et de la robustesse de ces deux prestigieuses voitures.

Consul, 4 cyl. fr. 8,985.—

Zephyr Six, fr. 10,330.—



FORD

Zephyr Six 12 CV.

CONSUL 8 CV.

- Moteur super-carré augmentant le rendement mécanique.
- Tenue de route unique : les voitures ne se couchent pas du tout dans les virages.
- Maniabilité exceptionnelle.
- Rapport poids/puissance très favorable :
Consul 23 Kg/CV
Zephyr Six 17 Kg/CV
et puis... très spacieuses.

Demandez un essai à votre distributeur officiel FORD

Sion : Kaspar Frères, Garage Valaisan

Les distributeurs d'autres localités figurent dans l'annuaire téléphonique sous FORD

Délegué : O. Gehrig, Zurich

NOËL

VISITEZ L'EXPOSITION

G. & A. Widmann
SION

PLACE DU MIDI

Tables de radio Fr. 17.80
Servir-boy Fr. 29.—
Guéridons Fr. 36.—
Jardinières bois et fer bronzé Fr. 39.—

Sellettes toutes dimensions, dep. Fr. 11.50
Travaillées sur pieds, 6 compar-
timents Fr. 39.—
Tapis, tours de lits, meubles rotins,
rembourrés, modernes et de style, etc.

G. & A. Widmann
SION
PLACE DU MIDI

Envoi franco dans tout le canton

Aménageront avec goût et peu de frais l'intérieur de votre appartement...

Fiancés acheteurs de meubles, ne manquez pas de visiter notre exposition, puis comparez nos prix...

Magasins, Place du Midi, rue du Commerce. Représentant : Guy WIDMANN — Tél. 2 20 33

Augmentez votre gain pendant votre temps libre jusqu'à

150 Fr. par mois

par une occupation accessoire. Pour la trouver, écrivez sans engagement à SOG, Rozon 16, Genève.

A VENDRE

vache

de 6 ans, pour la boucherie. Téléphoner au 6 23 82 à Saillon.

HERNIE

Bandages 1ère qualité. Élastique ou à ressort avec et sans pelote.

PRIX MODÉRÉS

Envois à choix. Indiquer tour et emplacement des hernies.

Rt MICHELL, spécialiste
Mercurio 3, LAUSANNE

A VENDRE faute d'emploi

CAMION

Ford, 3 tonnes

basculant trois côtés, en très bon état. Facilités de paiement, ou éventuellement échange de biens-fonds dans le rayon du district de Martigny. — Ecrire sous chiffres : 323 à Publicitas, Martigny.

A VENDRE forts plants d'un an, repiqués de pruniers

Myrobolans

Calibrage garanti. Prix intéressant.
Bernard NEURY, horticulteur, SAXON
Téléphone : (026) 6 23 15

Les cadeaux appréciés

L'ART D'OFFRIR...
est un art difficile entre tous. En choisissant un bijou, vous serez certains de faire plaisir !
Notre choix riche et varié vous permettra de trouver exactement ce que vous désirez.

Moret
Horlogerie - Bijouterie
MARTIGNY

LE BEAU BIJOU CHEZ LE BON BIJOUTIER

CHEMIN DE FER FÉDÉRAUX

Suppression des barrières et installation de signaux de passage à niveau

A partir du lundi 15 décembre prochain, les barrières des deux passages à niveaux de la route cantonale Villeneuve - Porte du Scex - St-Gingolph, situés :
1. à la porte du Scex ;
2. entre Bouveret et Saint-Gingolph ;
soit au kilomètre 17,749 et 25,392 de la ligne C.F.F. Saint-Maurice - Saint-Gingolph, seront supprimés et remplacés par des signaux lumineux avec sonnerie, mis en marche automatiquement à l'approche des trains. Les usagers de ces passages à niveaux ont l'obligation de faire arrêt devant ces signaux dès que ces derniers présentent feu rouge et que la sonnerie tinte. (Loi sur la police des chemins de fer, articles 3 et 4.)
Direction du 1er arrondissement.

POUR NOËL
OFFREZ DE LA BELLE LINGERIE



DOUILLETTE

à notre rayon Lingerie pour Dames

Nous présentons un très bel assortiment d'articles de bon goût qui vous aideront dans le choix de vos cadeaux

A TOUT ACHAT DE LINGERIE, NOUS

JOIGNONS GRATUITEMENT UN ÉCHANTILLON DU RÉPUTÉ PARFUM „BICIDI“

GONSET
Grand Magasin

Tél. 6 12 62 MARTIGNY Tél. 6 12 62

Envois soignés immédiats franco partout



SUR LE BON CHEMIN

BORTIS, Avenue de la Gare, SION
Confection Dames et Enfants

VINS DE CHOIX DU VALAIS

Chaux Fully

Fendant
Johannisberg
Gamay

VENTE EN BOUTEILLES de 2/10, 3/10, 5/10, 7/10 et litre

Demandez prix à :

Valloton, Bender & Cie, Commerce de vins, Fully

Téléphone (026) 6 31 41 et 6 31 30

Le bel
mprimé

livré rapidement, soigneusement et à de très bonnes conditions, permises par un outillage moderne, s'effectue à

mprimerie

A. MONTFORT
MARTIGNY

Jambes et pieds **FROIDS?**

PRENEZ du

CIRCULAN

contre les

troubles de la CIRCULATION

CURE Fr. 20.55, 1/2 11.20, 4.95 chez votre pharmacien et drog.

BELLES ET BONNES

Noix 1952

Fr. 1.40 le kg., plus port et emballage.
E. Andreatzi, Donglo (Tessin)

Abonnez-vous au „Confédéré“